



## Forclusion ou prescription?

Par **gwadasly**, le **10/11/2010** à **08:43**

Bonjour,  
j'ai contracté en 1994 un credit à la consommation  
j'ai pa honorer tous mes paiements.  
je n'ai jamais eu de courrier d'huissiers ou du tribunal  
aujourd'hui un contentieux me harcele pour celui ci  
ma question : a t'il le droit de la faire?  
ais je le droit d'appliquer le délais de forclusion ou prescription?

Merci beaucoup pour votre réponse